

## Informations CTA Bretagne

« à l'impossible nul n'est tenu »

Voici quelques règles que nous avons adoptées dans nos désignations, et cela quel que soit le niveau de l'arbitre (T1, T2 ou T3)

### Ce qui nous est possible de faire :

(Dans la mesure où les arbitres sont disponibles, ces informations ont été explicités lors des regroupements)

1. Désigner un arbitre avec ses compétences du moment sur le niveau de jeu correspondant
1. Essayer de tenir compte des disponibilités « non standard ».
2. Tenir compte du déplacement en fonction du niveau arbitré et éviter les déplacements longs (sauf règles 1).
3. Ne pas désigner sur deux rencontres à suivre (un joueur ne joue pas deux matchs)
4. Si deux désignations, nous devons prévoir un délai de repos (ou transport) d'au moins 3 heures.

### Ce qui nous est pas possible de faire :

(souvent des réclamations de clubs)

1. Se référer à la carrière de l'arbitre et/ou de ses anciens clubs.
2. Tenir compte de la composition des poules en fonction de l'appartenance de l'arbitre.
3. Tenir compte des liens familiaux ou amicaux des arbitres.

## Les effectifs (actifs) au 01/01/2024

Saison	Grade	Nombre Binômes	Nombre Solo	Total Arbitre
2023/2024	JA T1N	3	0	6
	JA T1	6	6	18
	JA T2	13	77	103
	JA T3	5	142	152
	JAJ T1	3	5	11
	JAJ T2	8	30	46
	JAJ T3	0	83	83
	JAJ Club	0	403	403
		41	746	822

## Quelques règles de savoir vivre et du livret d'arbitrage :

Tous les arbitres et cadres de l'arbitrage sont soumis au **devoir de réserve**, il devrait en être de même pour tous les licenciés ayant une fonction d'**encadrement**. Il est toujours possible d'émettre une **critique constructive**.

**Une critique constructive** vise à proposer des retours constructifs, qui s'appuient sur des exemples précis pour vous aider à vous améliorer dans un domaine. Toute critique constructive doit être faite de façon amicale, en ayant de bonnes intentions.

### **Le devoir de réserve**

désigne l'obligation faite à une personne de faire preuve de réserve et de retenue dans l'expression écrite et orale de ses opinions personnelles.

**Encadrement** : « Les officiels d'équipe ont le droit et le devoir, même pendant le match, de diriger et de gérer leur équipe dans un esprit sportif et loyal, et dans le respect des règles du jeu.. ' Il est interdit aux officiels d'équipe ou aux joueurs d'adopter une attitude de provocation, de protestation ou antisportive (paroles, mimique ou geste) qui peut être considérée comme gênante ou désobligeante à l'égard des arbitres, délégués, chronométrateur / secrétaire, joueurs officiels d'équipes ou spectateurs. »